



Dossier n° DP 95 604 2500042

Date de dépôt : **30/10/2025**

Demandeur : **ALVES LOPES Lazaro**

Pour : **création d'une ouverture sur la clôture existante et installation d'un portail coulissant 3100x1400**

Adresse terrain : **6 rue des Fers
95470 SURVILLIERS**

DESTINATAIRE :

**ALVES LOPES Lazaro
6 rue des Fers
95470 SURVILLIERS**

OBJET : REJET TACITE D'UNE DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE

Vous avez déposé le 30/10/2025 à la mairie de SURVILLIERS une demande de déclaration préalable de travaux.

Par lettre du 05/11/2025, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par la(les) pièce(s) suivante(s) :

- DPC4. Un plan des façades et des toitures [Art. R.431-10 a) du code de l'urbanisme] : Veuillez mettre en cohérence le plan en élévation de la clôture avec le plan de coupe transmis. En effet, une incohérence apparaît entre ces deux documents concernant la hauteur projetée (1,10 m sur l'un et 2,10 m sur l'autre).
- DPC6. Veuillez fournir un document graphique (photomontage) permettant d'apprécier l'insertion du portail dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme].
- DPC11. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme] : Veuillez fournir ce document.

Cet(ces) élément(s) n'ayant pas été adressé(s) à la mairie 3 mois après la notification de la demande de pièces initiale, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision d'opposition.

En plus de l'opposition de l'Architecte des Bâtiments de France dans son avis du 27/11/2025, nous n'avons pas pu vérifier la compatibilité de votre projet au regard des règles d'urbanisme imposées par le PLU.

Le 26 Février, Survilliers

Pour Mme Adeline ROLDAO-MARTINS
Maire de Survilliers

Mme Nélie LECKI
Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme,
l'habitat, la citoyenneté et les affaires
juridiques.

